

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/8/2008 14:27:47

Missions Un mÃ©decin de l'Ã‰ducation nationale est chargÃ© des actions de prÃ©vention individuelle et collective et de promotion de la santÃ©. Ces actions sont menÃ©es auprÃ¨s de l'ensemble des enfants scolarisÃ©s que se soit dans les Ã©coles (maternelles ou Ã©lÃ©mentaires), les collÃ“ges ou les lycÃ©es.

Il rÃ©alise les bilans de santÃ© obligatoires. Il Ã©labore des programmes prioritaires prenant en compte les pathologies dominantes et les facteurs de risques particuliers qu'il a identifiÃ©s sur son secteur. Ã‰ cet effet, il conduit des Ã©tudes Ã©pidÃ©miologiques.

Il contribue Ã la formation des personnels et aux actions d'Ã‰ducation en matiÃ¨re de santÃ© auprÃ¨s des Ã©lÃ“ves et des parents menÃ©es en collaboration avec la communautÃ© Ã©ducative. Il concourt Ã l'adaptation et l'orientation des Ã©lÃ“ves, notamment par la participation aux diverses commissions de l'Ã‰ducation spÃ©cialisÃ©e.

Conditions d'accès au concours ÃŠtre titulaire d'un diplÃ®me, certificat ou titre exigÃ©, en application du 1Ã° de l'article L.4111-1 du Code de la santÃ© publique, pour l'exercice de la profession de mÃ©decin, ainsi qu'aux titulaires d'une autorisation individuelle d'exercice de la mÃ©decine en France. **Les mÃ©decins stagiaires suivent une formation** thÃ©orique Ã l'Ã‰cole nationale de la santÃ© publique de Rennes d'une durÃ©e de 8 Ã 16 semaines, compte tenu de leur expÃ©rience professionnelle, Ã l'exception des mÃ©decins recrutÃ©s par la voie des concours dÃ©rogatoires prÃ©cÃ©dÃ©s, qui justifient d'une durÃ©e de services effectifs dans le domaine de la santÃ© scolaire au moins Ã©gale Ã 3 ans d'Ã©quivalent temps plein : ces mÃ©decins suivent une formation adaptÃ©e de 10 jours maximum. **Ã‰volution de carriÃ¨re** Peuvent Ãªtre nommÃ©s dans l'emploi de **mÃ©decin de l'Ã‰ducation nationale - conseiller(e) technique** : les mÃ©decins de l'Ã‰ducation nationale de la premiÃ¨re classe comptant au moins 8 annÃ©es de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de fonctionnaire de l'Ã‰tat, des collectivitÃ©s territoriales et des Ã©tablissements publics qui en dÃ©pendent les mÃ©decins inspecteurs en chef de la santÃ© publique les mÃ©decins de la santÃ© publique appartenant aux grades de mÃ©decin inspecteur rÃ©gional ou de mÃ©decin inspecteur rÃ©gional adjoint. Missions du mÃ©decin de l'Ã‰ducation nationale - conseiller(e) technique : Le conseiller(e) technique des services centraux participe Ã l'Ã©laboration et l'Ã©valuation de la politique du ministre chargÃ© de l'Ã‰ducation nationale, dans le domaine de la santÃ©. Le conseiller(e) technique du recteur conseille celui-ci sur toutes les questions Ã caractÃ©re mÃ©dical et sanitaire concernant les Ã©lÃ“ves et participe Ã la mise en oeuvre des orientations nationales, l'application de la politique sanitaire dans le cadre de l'acadÃ©mie ainsi qu'Ã la coordination et l'Ã©valuation des actions conduites dans le cadre des politiques sanitaires dÃ©partementales.

Le conseiller(e) technique responsable dÃ©partemental est placÃ© auprÃ¨s de l'I.A. - D.S.D.E.N. (Inspecteur d'acadÃ©mie - Directeur des services dÃ©partementaux de l'Ã‰ducation nationale). Il est chargÃ© d'appliquer, dans le dÃ©partement, la politique du ministre dans le domaine de la santÃ© scolaire. Ã‰ cet effet, il dÃ©finit et coordonne les diffÃ©rentes actions Ã caractÃ©re mÃ©dical et sanitaire menÃ©es par les mÃ©decins de l'Ã‰ducation nationale. Il organise les activitÃ©s et participe Ã la planification des moyens relevant du service de

la santé scolaire.

Rémunération brute mensuelle Les informations fournies ci-dessous ne tiennent pas compte d'^{aventuelles primes ou indemnités.} **Médécin de l'éducation nationale de deuxième classe** D^{but de carrière : 1 718,49 euros Milieu de carrière : 2 475,71 euros Fin de carrière : 3 155,85 euros **Médécin de l'éducation nationale de première classe** D^{but de carrière : 2 806,71 euros Milieu de carrière : 3 328,15 euros Fin de carrière : 3 722,64 euros}}